

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom RENAUD Adrien
Adresse mail servicerh@bonglet.fr

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale ENTREPRISE BONGLET
Siren 315434852
Code NAF 43.31Z - Travaux de plâtrerie
Adresse 1840 RTE DE BESANCON 39000 LONS-LE-SAUNIER

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 501

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 5.13
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 34

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

| | |
|--------------------------|-----|
| Résultat final en % | 100 |
| Nombre de points obtenus | 15 |

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

| | |
|--|--------|
| Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté | 3 |
| Sexe des salariés sur-représentés | hommes |
| Nombre de points obtenus | 5 |

Niveau de résultat global

| | |
|---|----------------|
| Total de points obtenus | 54 |
| Nombre de points maximum pouvant être obtenus | 65 |
| Résultat final sur 100 points | Non calculable |
| Mesures de corrections prévues | - |

Publication du niveau de résultat global

| | |
|--|---|
| Date de publication | 07/02/2023 |
| Site Internet de publication | https://www.bonglet.fr/ |
| Modalités de communication auprès des salariés | - |